

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 6 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le 6 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 septembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – M.DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

Absente excusée : Mme CHUZEVILLE Nathalie.

Nomination du secrétaire de séance : Mr Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Indemnités du receveur

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution d'indemnité du Receveur Communal, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'indemnité de conseil à M. BAUER au taux de 90%, Après en avoir délibéré, Le conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative

A la demande de M. BAUER qui a constaté un écart au compte 1641 « Emprunts », Monsieur le Maire propose de diminuer le compte 1641 et d'augmenter le compte 758 pour un montant de 80€.

Décision approuvée à l'unanimité.

Affaires scolaires

Compte tenu de l'obligation d'organiser des temps d'activités périscolaires à partir de la rentrée, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel supplémentaire

Afin de répartir la charge financière entre les parents et la commune, il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire annuel de 15€ par enfant scolarisé à Vauxrenard.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

La surveillance des enfants les mardis et jeudis soir est gérée par les conseillers municipaux bénévoles. (après les TAPS)

Repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le 13 décembre à 12 heures.

Convocation du CCAS le 20 octobre à 20 heures.

Chemin Bernard Mathieu

M Bernard Mathieu avait fait une demande d'échange du chemin rural qui passe dans sa cour contre celui de la Madone.

Le code de la voirie routière a simplifié la procédure d'aliénation du domaine public et permet notamment de déclasser du domaine public sans enquête publique préalable. Mais cette disposition réglementaire ne s'applique qu'aux voies communales et pas aux chemins ruraux. Pour pouvoir être cédé le chemin rural doit donc faire objet d'une procédure de désaffectation. C'est au terme de cette procédure que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public. Suite à cette désaffectation, la délibération du conseil municipal portant aliénation du chemin rural doit être précédée d'une enquête publique. Cette procédure est décrite aux articles R-141-4 à R-141-9 du code de la voirie routière.

S'agissant d'un chemin rural et non d'une voie communale, l'échange proposé par M.Mathieu nécessite donc enquête publique.

Par ailleurs, le conseil estime que les structures des deux chemins ne sont pas équivalentes et que la sortie du chemin de la Madone sur la RD est dangereuse.

Considérant que cet échange de chemin, à vocation privée, ne s'inscrit pas dans l'intérêt général de la commune, le Conseil municipal, après en avoir débattu, se prononce contre cet échange et la mise en œuvre de la procédure correspondante. (9 voix contre et 1 abstention)

Locations de la mairie

M. Olivier a vérifié les baux, il propose de rencontrer les locataires à l'échéance de la réévaluation des loyers pour les renégocier et pour redistribuer les espaces privés.

Site internet

Le contenu est prêt, reste à voir avec Stéphane Bessard pour la partie rédaction.

Mme CHUZEVILLE a sollicité les associations pour les textes.

Il devrait être opérationnel fin octobre.

Urbanisme : projets 2015

La commune de Vauxrenard applique le RNU avec avis de l'ABF.

Les transferts de compétence d'élaboration des PLU aux communautés de communes seront effectives en mars 2017, M. POURREYRON a contacté le cabinet « Latitude » pour prévoir l'étude du passage à la carte communale.

Liste des travaux 2015

- Toit mairie en juillet 2015
- Monument aux Morts : M. RAMAGE (architecte) va affiner le croquis fait avec M. BOUILLARD : présentation d'un projet d'ici le prochain conseil.
Monsieur le Maire rencontrera Mme BECOUZE, déléguée du souvenir français, en vue de lui présenter le dossier pour une demande de subvention.
- Portail cour école
- Eclairage clocher
- SYDER : enfouissement réseau électrique

Illuminations pour Noël

Prévoir le coût pour 2015 de 7 à 8 panneaux à répartir dans le bourg.

Panneaux pour la bibliothèque

Les responsables de la bibliothèque souhaitent acquérir des panneaux d'affichage.

Classe mobile

Il s'agit d'acquérir 10 ordinateurs qui seraient mis à disposition des élèves pour travailler, ceux-ci seront évalués en fin de CM2.

Un devis s'élevant à 7000€ a été chiffré, des devis seront effectués par d'autres sociétés.

Bulletin municipal

Mme CHUZEVILLE a établi un planning, les retours sont attendus pour le 1^{er} novembre.
Mise en forme en novembre pour validation du BAT début décembre.

Questions diverses

- L'aménagement du centre bourg devrait se terminer jeudi 9.
L'arbre devant la salle paroissiale a du être arraché : il s'était soulevé de 30 cm. Un diamètre de 1.20m en terre a été conservé pour permettre de réarborer.
Les travaux de la CCSB sont presque terminés : la fuite chez PATISSIER a été résorbée
- Visite des chemins communaux avec JC BENAS à programmer
- Insonorisation de la mairie : rideaux fenêtres, panneaux acoustiques...
Prévoir devis pour le plafond dans le hall d'entrée de la mairie.
- Téléphonie mobile : le changement d'orientation de l'antenne permet une meilleure réception à certains endroits du village pour Orange et Free : à suivre...
- La cabine téléphonique sera remise à l'entrée de la salle des fêtes.
- Convention RPI : La commune d'Emeringes propose une nouvelle convention pour le RPI, celle-ci sera approfondie d'ici le prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 3 novembre 2014 à 20 h 30**